



impots.gouv.fr

un site de la Direction générale des Finances publiques



Madame JEANINE GROS

Numéro fiscal : 2017506221038

[Déconnexion](#)

Ne pas transmettre votre taux de prélèvement personnalisé ?

J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.

Cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant ce service en ligne. En cas de versement insuffisant, une pénalité pourrait être appliquée.

Trimestrialiser vos acomptes sur vos revenus fonciers, indépendants (BIC, BNC, BA) ?

J'opte pour un prélèvement trimestriel de mes acomptes à compter de janvier 2020.

Votre dernière situation de famille connue est :

veuf(ve)

Vous n'avez pas d'enfant

[Déclarer un changement](#)

Votre taux personnalisé est actuellement de :

9,4 %

[Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus](#)

Vos acomptes mensuels sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

576 €

[Gérer vos acomptes](#)